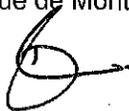


Direction du développement du territoire et des
études techniques
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3
Téléphone: 514 868-3883
Télécopieur: 514 868-3918

NOTE

DESTINATAIRE : Office de consultation publique de Montréal

EXPÉDITEUR : Daniel Lafond
Directeur



DATE : Le 22 mars 2017

OBJET : Modification de la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et
abordables et de lutte à l'insalubrité

Le 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie a modifié la stratégie locale d'inclusions de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité, afin d'exiger à tout requérant demandant une mesure d'exception, tel, notamment, un projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble, permettant de construire 3 logements et plus, une contribution à l'inclusion de logements sociaux et abordables sur le territoire de l'arrondissement.

La stratégie locale modifiée vise à :

- exiger, aux promoteurs immobiliers de projets nécessitant une mesure d'exception à la réglementation et comportant entre 3 et 49 logements, à contribuer au fonds destiné exclusivement à la réalisation de projets de logements sociaux ou communautaires dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie et à inclure, sur le site du projet, 20 % de logements abordables;
- exiger, aux promoteurs immobiliers de projets nécessitant une mesure d'exception à la réglementation et comportant 50 logements et plus, à inclure, sur le site du projet, 20 % de logements abordables;
- appliquer le calcul de la contribution financière de la même façon que la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la ville de Montréal.

La résolution CA16 26 0058 est jointe à la présente note.